

Concours de fleurissement

Fleurir nos balcons et jardins contribue à embellir notre cadre de vie. Pour encourager et récompenser les jardiniers Annemassiens, la Ville organise chaque année un concours de fleurissement des particuliers.



Fleurissons Annemasse

Fleurir nos balcons, cours, jardins ou vitrines contribue à embellir notre cadre de vie et à affirmer l'identité d'Annemasse. Grâce à l'aménagement et à l'entretien de ses espaces verts publics, Annemasse est d'ailleurs classée « 4fleurs » dans le réseau national des villes et villages fleuris.

Ce concours gratuit a lieu chaque année. La Ville récompense les Annemassiens amateurs de jardinage en organisant le concours du fleurissement réservé aux particuliers.

Liste des catégories dans lesquelles vous pouvez concourir :

- > 1- maison avec jardin,
- > 2- balcon ou terrasse fleuris,
- > 3- acteurs économiques (commerces, restaurants...),
- > 4- immeuble collectif,

Les fleurissements doivent être visibles depuis la rue.

Le jury réalise ensuite la visite de tous les fleurissements dans l'été. Ses notations permettent de réaliser le palmarès.

Les lauréats 2023



